

Le Bazar de Tepahua
Dépôt-vente



Contrat de dépôt vente

Entre les soussignés :

Ci après le « dépositaire »

LE BAZAR DE TEPAHUA
Allée de centurions
30300 Beaucaire

SIRET : 838 159 507 00014
Email : contact@lebazardetepahua.fr

Tel : 09 62 09 33 58

Représenté par Mme PUPIER Véronique

ET

Ci après le « créateur déposant »

Nom :

Adresse :

Numéro d'ordre à la maison des artistes (si besoin) :

SIRET :

Email :

Téléphone :

Représenté par :

Article 1 : Objet du contrat

Par le présent contrat, le déposant confie en dépôt-vente le soin d'exposer sa(ses) création(s) de sa fabrication personnelle à Le BAZAR DE TEPAHUA en vue de leur vente.

Article 2 : Modalité de dépôt

Le créateur confie à « Le Bazar de Tepahua » les produits détaillés destinés à la vente. Les frais de transport des produits entre le déposant et le dépositaire sont à la charge du déposant. Les produits précités seront mis à la vente à réception de ce présent contrat dûment signé.

Article 3 : Durée du contrat

Il est convenu entre les parties que les produits seront exposés à la vente par Le Bazar de Tepahua, pendant une période de 2 mois à compter de la réception des produits. Cette période peut être renouvelée sur simple demande.

Au-delà de cette période les produits invendus seront rendus ou renvoyés au créateur, les frais de transport (postaux) seront à la charge de Le Bazar de Tepahua.

Article 4 : Prix de vente

Le prix de vente des articles confiés en dépôt-vente est déterminé par le créateur.

Article 5 : Commissions en dépôt-vente

Les commissions revenant au déposant correspondent à un pourcentage de 80% calculé sur le prix de vente de chaque article. Il en sera de même pour toutes les demandes de personnalisation ou commandes spécifiques passées auprès du créateur par le biais de Le Bazar de Tepahua.

Article 6 : Clause de garantie

Le créateur déclare que les articles sont sa propriété, non gagés. Le Bazar de Tepahua s'engage à régler les commissions sur les pièces vendues à la fin de chaque mois, et à rendre les pièces non-vendues en parfait état sur simple demande.

Article 7 : Règlements

Le Bazar de Tepahua vend en son nom pour le compte du créateur. Chaque fin de mois après inventaire, le Bazar de Tepahua règlera le montant des ventes effectuées pour le créateur après prélèvement de la commission due. Sur sa fiche devront apparaître le prix et la désignation des objets vendus. Le règlement interviendra, par chèque bancaire ou virement.

Article 8: Obligations du déposant

Le déposant s'en remet au dépositaire pour tout ce qui intéresse la politique commerciale de la boutique. Le déposant doit s'intéresser à son dépôt, règlera lui-même sa partie de TVA.

Article 9 : Litiges – responsabilités

Sont couverts par Le Bazar de Tepahua les risques en responsabilité civile, incendie et vol à l'intérieur de son local, dans la limite maximum de la somme qui aurait été due, en cas de vente, au déposant, à condition que celle-ci soit remboursée par l'assurance.

Le déposant certifie avoir pris connaissance des conditions générales et approuver le présent contrat.

« Lu et approuvé »

Signature créateur déposant

Signature Le Bazar de Tepahua

